

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2023

**RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 541

présenté par

M. Fournier, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, Mme Garin,  
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,  
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 37, insérer l'article suivant:**

Dans les six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'élaboration d'un schéma territorial aérien de lutte contre les incendies. Ce rapport anticipe l'évolution du périmètre géographique des incendies de forêt et leur multiplication par la mobilisation de moyens supplémentaires. Ce rapport étudie notamment :

- La création de nouveaux schémas régionaux de déploiement de la flotte aérienne de lutte contre les incendies ;
- La mobilisation de façon saisonnière d'aéroports pour accueillir la sécurité civile, avec l'aéroport de Tours comme lieu d'expérimentation ;
- La mise à disposition de moyens matériels et humains adaptés à ces outils.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2022, des régions jusqu'ici épargnées par les incendies de forêts liés aux sécheresses ont été touchés par ce phénomène consécutif au réchauffement climatique. Dans le Finistère, les flammes ont dévoré les forêts des Monts d'Arrée suite à des températures extrêmes. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire français est désormais exposé aux incendies et le phénomène va s'intensifier dans les années à venir.

Cet amendement propose d'anticiper l'augmentation des besoins de mobilisation de la flotte aérienne en cas d'incendies et de réviser la stratégie de la sécurité civile en proposant l'étude d'un Schéma Territorial Aérien de Lutte contre les incendies au niveau de chaque région. Il propose également d'étudier l'implantation d'une nouvelle base aérienne de la sécurité civile à l'aéroport à Tours Val de Loire pour disposer d'une capacité saisonnière supplémentaire de moyens de lutter contre les incendies. L'implantation d'une base aérienne de la sécurité civile en Indre-et-Loire, parmi les départements les plus touchés par les sécheresses, permettrait de disposer de moyens aériens supplémentaires dans le Nord.